152e régiment
d'infanterie
Quartier WALTER
Rue des Belges
BP 30446
68020 COLMAR CEDEX

A Colmar, le 21 octobre 2026

ACTIVITES TIR DU QUINZE-DEUX
Période du 26 octobre 2026 au 1er Novembre 2026

Destinataires :
Prestataire AFIS de l'Aérodrome de Colmar-Houssen Fax : 03 89 20 22 99
Service de la circulation aérienne de l'Aérodrome de Colmar-Houssen Fax tour : 03 89 41 46 82
SIV Bâle Fax : 03 89 90 78 22

FRONHOLZ : horaires des tirs en heure locale

ZDT A – LF D 42 A : du sol à 2500 pieds

	Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 29	Vendredi 30	Samedi 31
Matin	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Après-midi						
Nuit	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tirs autorisés 24h/24 :
- Du 1er novembre au 31 mars : tous les jours sauf le samedi après-midi, le samedi soir, le dimanche et les jours fériés.
- Du 1er avril au 30 juin : tous les jours sauf le samedi après-midi, le samedi soir, le dimanche et les jours fériés.
- Du 1er juillet au 31 octobre : tous les jours sauf le samedi après-midi, le samedi soir, le dimanche et les jours fériés.

ZDT B – LF D 42 B : de 2500 à 3350 pieds

	Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 29	Vendredi 30	Samedi 31
Matin	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Après-midi						
Nuit	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Activable dans les créneaux suivants :
De jour : de 8h00 à 11h15 et de 12h45 à 16h15
- Du 1er juillet au 31 octobre : lundi, mardi, mercredi et vendredi ;
- Du 1er novembre au 31 mars : lundi, mardi, mercredi et vendredi ;
- Du 1er avril au 30 juin : lundi, mardi, mercredi et vendredi.

De nuit : (les jours où cela est praticable de JOUR)
- Du 15 octobre au 15 mars : de 19h00 à 00h00 ;
- Du 16 mars au 14 octobre : de 21h00 à 01h00.

HARDT-NORD : horaires des tirs en heure locale

La zone dangereuse LF D253 sera activée tous les jours du lundi 06h00 au jeudi 00h00 même s'il n'y a pas de tir sur le CT du 152RI (activité de l'ISL).

	Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 29
Matin	06h00 20h00	06h00 20h00	06h00 20h00	06h00 20h00
Après-midi				
Nuit	20h00 06h00	Néant	Néant	Néant

LF D 253 : du sol à 2500 pieds et de 2500 à 3350 pieds

	Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 29
Matin	06h00 20h00	06h00 20h00	06h00 20h00	06h00 20h00
Après-midi				
Nuit	20h00 06h00	Néant	Néant	Néant

Tirs autorisés 24h/24 :

- 4 jours autorisés de tirs hebdomadaires sauf jours fériés

COLMAR SUD : horaires des tirs en heure locale

Cela concerne GM 1/ GM 2/ TE 3 / zone de tir réduit MO 81

	Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 29	Vendredi 30	Samedi 31
Matin	Néant	Néant	Néant	05h00 18h00	Néant	Néant
Après-midi						
Nuit	Tir interdit	Tir interdit	Tir interdit	Tir interdit	Tir interdit	Tir interdit

Jours des tirs :
Les tirs sont autorisés du lundi au samedi midi, sauf les jours fériés ;
NB : AOT avec les clubs d'aéromodélisme (AMC jean-Mermoz et CSA 152e RI).

Horaires des tirs :
Les horaires varient selon 2 périodes.
Du 1er avril au 31 octobre : 05h00 à 18h00.
Du 1er novembre au 31 mars : 08h00 à 17h00.

Les tirs de nuit sont interdits.

Points de contact 152e RI :

En cas d'urgence :

- **03 89 21 89 60**
- **06 32 30 62 97**

Tél :

- **Bureau tir :** 03 89 21 88 78 – 03 89 21 90 32
- **Cellule tir :** 03 89 21 88 43

Mail fonctionnel : 152ri-iet.chef-cellule.fct@intradef.gouv.fr
Mail fonctionnel ECI n°5 : 152ri-boi-eci5.contact.fct@intradef.gouv.fr
Officier tir : frederic.picolo@intradef.gouv.fr
MT INF NFS – Cellule ECI : johan.menuge@intradef.gouv.fr
Cellule instruction du tir : benoit.rigaux@intradef.gouv.fr